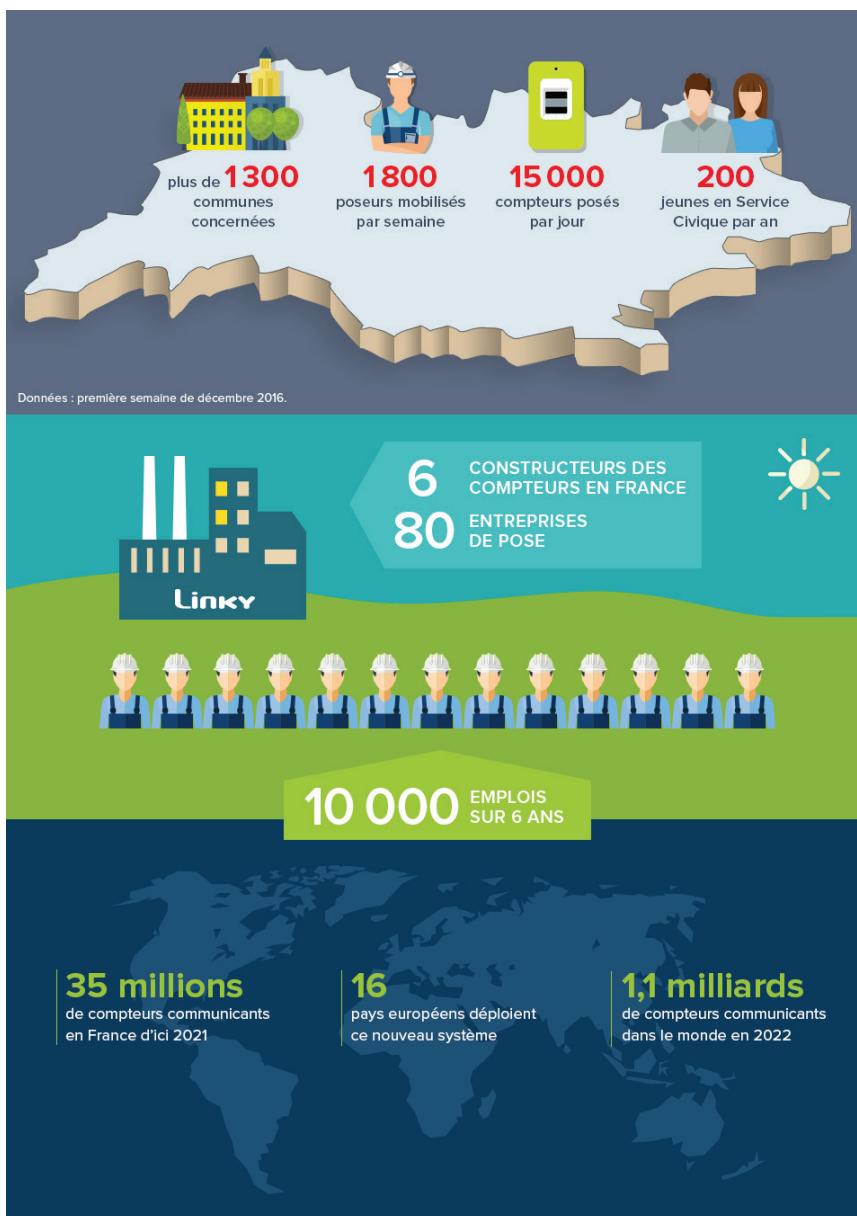




## Linky, où en est-on?

Il y a un an, Enedis lançait le déploiement des compteurs communicants Linky dans l'ensemble des foyers français. Ce numéro de Réseaux d'Avenir fait le point sur l'avancée de ce déploiement et répond à vos questions soulevées au cours des derniers mois.



## Bientôt chez vous

**Pour savoir quand arrivera le compteur communicant dans votre commune**



> Cliquez ici

En parallèle du déploiement généralisé, Enedis continue à assurer ses missions de distributeur : installation ou remplacement de compteur lors de nouveaux raccordements, remplacement d'un compteur défectueux ou encore changement de tarif... Dans ce cas, même si la commune n'est pas encore concernée par le déploiement, **Enedis installe des compteurs Linky pour éviter de déranger les clients plusieurs fois.**

Tout savoir sur le déploiement



## Linky à votre service



### Pour les collectivités

Les données de production et de consommation collectées grâce aux compteurs communicants, anonymisées puis agrégées, permettront aux collectivités de mieux connaître le potentiel énergétique de leur territoire, de diagnostiquer leurs besoins et de bâtir leur politique énergétique. Elles seront ainsi en mesure :

- D'enrichir leur plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- De lutter contre la précarité énergétique et de favoriser la maîtrise de l'énergie
- D'analyser l'évolution de la consommation électrique d'une zone ciblée, par exemple pour mettre en œuvre des programmes de rénovation énergétique ou pour gérer la consommation d'énergie de leur patrimoine.



### Pour les autoconsommateurs

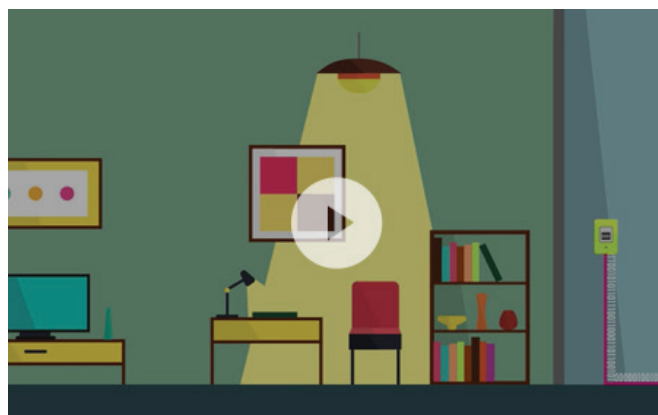
Avec Linky, plus besoin d'installer deux compteurs pour connaître la production et la consommation d'électricité. Le compteur est capable de mesurer l'électricité consommée et la production, permettant ainsi de réduire les coûts d'un nouveau raccordement de 600 euros TTC en moyenne.



### Pour les clients

Linky permet aux clients de bénéficier d'interventions à distance, sans rendez-vous, et dans des délais réduits (24 heures au lieu de 5 jours), un accès facilité aux données de consommation pour mieux la maîtriser, la facturation sur les consommations réelles et non sur des estimations, un diagnostic facilité en cas de panne, ou encore la diversification des offres tarifaires.

Linky, comment ça marche ?



## Vos questions

### Linky émet-il des champs électromagnétiques ?

Selon **l'étude de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR)** publiée en 2016, les champs électromagnétiques émis par le compteur Linky, mesurés en laboratoire et chez des clients particuliers, sont **très faibles et similaires à ceux des anciens compteurs**. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a également confirmé, dans **son rapport paru le 15 décembre 2016**, que le nouveau compteur émet des champs électromagnétiques comparables à ceux d'autres équipements électriques domestiques. Elle conclut « à une faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les compteurs communicants, dans la configuration de déploiement actuelle, engendre des effets sanitaires à court ou long terme ».

### Comment les données sont-elles protégées ?

**Enedis travaille avec des agences publiques indépendantes : la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) et l'ANSSI (Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information) et respecte scrupuleusement leurs recommandations :**

- Enedis est soumise depuis toujours à une obligation de **protection des informations commercialement sensibles** et à une obligation de protection des données personnelles.
- Les données collectées par Linky correspondent à une consommation d'électricité globale du ménage. **Le compteur est incapable de distinguer les différents appareils électriques et les usages. Elles appartiennent au consommateur et ne peuvent être communiquées à des tiers qu'avec son accord explicite.** Une fois par mois, Enedis les transmet uniquement au fournisseur d'énergie du client pour la gestion du contrat de fourniture.
- **Aucune information d'ordre personnel** (nom, adresse, données bancaires, etc.) n'est relevée par le compteur.
- **Les données sont cryptées depuis le compteur jusqu'au système d'information d'Enedis.** Ce cryptage préserve des attaques malveillantes pouvant nuire à la qualité du service ou au respect de la vie privée.

### Les communes peuvent-elles refuser la pose du compteur Linky ?

**La pose du compteur communicant est obligatoire : elle constitue une obligation légale dont s'acquitte le distributeur national d'électricité.** Les compteurs sont mis à disposition des clients et ne leur appartiennent pas. **Le Gouvernement a d'ailleurs apporté une réponse très claire sur la possibilité de refus des communes : «... les collectivités territoriales ne peuvent faire obstacle au déploiement des compteurs Linky. En particulier, une délibération d'un conseil municipal s'opposant au déploiement des compteurs Linky serait entachée d'illégalité.»** Les communes qui ont pris des arrêtés ont vu leurs délibérations annulées par le Tribunal administratif.



### Enedis à votre disposition

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur Enedis habituel ou composez le numéro vert Linky :

**0800 054 659**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

*Enedis vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année !*

Publiée par la **Direction des Affaires Publiques d'Enedis**

Siège social : Tour Enedis – 34 place des Corolles – 92079 Paris La Défense Cedex

Directeur de la publication : **Pierre Guelman**

Ont participé à ce numéro : Laura Peligry, Tiphaine Hauduroy, Priscillia Morinet

Réalisation : EDDO – Crédits photo : médiathèque Enedis / Philippe Dureuil

Si vous souhaitez nous contacter : **erdf-reseauxdavenir@enedis.fr**

Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



enedis.official



@enedis



enedis.official